

[Le score environnemental débarque pour mieux choisir ses produits](#) ^[1]

06 mars 2018



Un nouvel affichage environnemental

Certains produits portent désormais un score qui indique au consommateur leur impact sur l'environnement.

Pizza fraîche ou surgelée ? Yaourt aux fraises de telle ou telle marque ? Comment faire un choix « éco-consommation » ? Pas facile. L'affichage environnemental pourrait désormais nous aider.

L'affichage environnemental, c'est un score attribué à chaque produit ou service analysé. Il représente une estimation de l'impact environnemental suivant 2 critères :

- L'impact sur le réchauffement climatique (essentiellement sous forme d'énergie consommée à la fabrication et au transport).
- L'impact sur la pollution de l'eau (eutrophisation ^[1]).

C'est une sorte de mini-écobilan pour un produit. Ce n'est donc pas un label. Il n'y a pas de cahier des charges à respecter. ^[2]

Plus le chiffre est élevé, plus l'impact est important. On veillera donc à choisir le produit qui porte le score le plus... petit !



Quels sont les produits concernés ?

Potentiellement les vêtements, les meubles, l'hôtellerie, le matériel électrique et électronique et l'alimentation. ^[3] Actuellement ne sont disponibles que des produits alimentaires. La liste publique est disponible sur le site mieuxproduire.fr [2].

À quoi ça sert ?

Cet affichage permet de choisir un produit notamment sur ses performances environnementales. C'est une information qui manque actuellement. ^[4] Ni les labels, ni la liste des ingrédients, ni l'étiquette énergie ne permettent de se faire une idée de l'impact du produit à la fabrication. Au mieux, on connaît son impact à l'usage et parfois son pays de production.

Une initiative qui vient de France

Cela fait plusieurs années que la France a lancé un grand projet d'affichage environnemental des produits, en collaboration avec les secteurs concernés. ^[5] Le but est double :

- renseigner le consommateur sur l'impact du produit ou service qu'il achète ;
- permettre aux industriels de faire « rapidement » un bilan environnemental d'un produit grâce à différents valeurs disponibles dans une base de données dédiée. ^[6]

La démarche est volontaire. Rien n'oblige un fabricant d'y adhérer. Mais la France a créé une structure publique qui permet d'encadrer toute démarche d'affichage environnemental sur base de règles communes.

Et en Belgique ?

Rien de tel n'est disponible en Belgique. Par contre on pourrait voir des produits français vendus en Belgique porter cet affichage.

[1] C'est-à-dire l'asphyxie d'un milieu (par ex. une rivière) à cause de [trop grandes quantités d'azote](#)

[ou de phosphore déversées](#) [3].

[2] Nos fiches qui analysent [52 labels sont disponibles ici](#) [4].

[3] Plus d'informations sur la page dédiée du [ministère français de la transition écologique et solidaire](#) [5].

[4] Sachant qu'une part plus ou moins importante de la population [est intéressée par avoir cette information](#) [6].

[5] Quelques éléments historiques sur le sur le site du [ministère français de la transition écologique et solidaire](#). [5]

[6] Par exemple, le bilan environnemental habituel de tel ou tel ingrédient. Plus d'infos sur [mieuxproduire.fr](#) [7]

Mots-clés :

[étiquetage](#) [8]

[étiquettes](#) [9]

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/le-score-environnemental-debarque-pour-mieux-choisir-ses-produits>

[2] <http://www.mieuxproduire.fr/les-produits/>

[3] <https://fr.wikipedia.org/wiki/Eutrophisation>

[4] <http://www.ecoconso.be/fr/page-fiche-label>

[5] <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laffichage-environnemental-des-produits#e2>

[6] <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Théma%20-%20Qui%20est%20prêt%20à%20payer%20davantage%20pour%20un%20produit%20vert.pdf>

[7] <http://www.mieuxproduire.fr/professionnels/>

[8] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/etiquetage>

[9] <https://www.ecoconso.be/fr/mots-cles/etiquettes>